Numéro d'article: **20.256**

FICHE TECHNIQUE

KNOPP

Adolf-Oesterheld-Str.1
D-97337 Dettelbach
Tel: +49(0)9324/9199-0
info@knopp-chemie.com
knopp-chemie.com

CONTOPP®
RS 15 HD

CARACTÉRISTIQUE

DESCRIPTION DU PRODUIT

- Séchage rapide des chapes ciment humides – 8 jours
- Augmentation de la résistance grâce à un durcissement synthétique
- Réduction de l'épaisseur nominale de la chape en fonction de la charge, jusqu'à un minimum de 30 mm
- Un retrait nettement réduit (classe de retrait SW2) permet de compenser des différences d'épaisseur allant jusqu'à 30 mm maximum
- Protection contre la réinfiltration d'humidité
- Efficacité prouvée sur chape durcie
- Test d'émissions conforme à l'AgBB 2021 – EMICODE EC1plus
- Répertorié sur le DGNB Navigator

DOMAINE D'APPLICATION

- Pour la réalisation de chapes composites et de chapes flottantes
- Pour la réalisation de chapes spéciales à couche mince ne répondant pas aux normes
- Pour la réalisation de chapes chauffantes
- Convient aux pièces humides et aux espaces extérieurs

GEV-EMICODE EC 1 PLUS à très faible émission

DONNÉES TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES

Couleur:	rouge laiteux
pigment indicateur:	fluorescent rouge
Forme:	liquide
Densité (à 20 °C):	1,15 ± 0,02 g/ml
Température de traitement:	au-dessus de + 5 °C
Durabilité:	Environ 12 mois – à protéger du gel et de la lumière directe du soleil
Forme de livraison:	**Conditionnement jetable:** bidon en PE-HD: 20 kg net **Conditionnement réutilisable:** conteneur: 1100 kg net

MODÈLE DE MÉLANGE

Recette par mélange	Standard	CONTOPP®	Unité
Ciment	63	63	kg
Granulat [1]	310	310	kg
RS 15 HD	-	1,3 [2]	L
Rapport eau/ciment	0,70	0,47	

[1] selon la norme NF EN 13139

[2] correspond à 2,0 V-% du poids du ciment

RÉSISTANCES

Critère	Standard	CONTOPP®	Unité
Résistance à la flexion (28 jours)	F5	F7	N/mm^2
Résistance à la compression (28 jours)	C25	C40	N/mm^2

FINITION DU SOL

Critère	Standard	CONTOPP®	Unité
Praticabilité	72	24	heures
Réalisation de la finition définitive du sol	>28	8	jours

Ce mortier de chape idéal ne peut être réalisé qu'en respectant les instructions de préparation mentionnées ci-dessous. Les indications se réfèrent à 50 mm pour les chapes non chauffées et à 65 mm pour les chapes chauffées, à des conditions climatiques normales à + 20 °C et à une humidité relative de l'air de 65%. Une granulométrie du sable inférieure à 8 mm peut entraîner une diminution de la résistance acquise. Toutefois, lorsque les proportions du mélange standard et du mélange CONTOPP® varient, la qualité du mortier de chape enrichi en CONTOPP® sera généralement supérieure à celle du mélange standard.

INFORMATIONS DE TRAITEMENT

MATÉRIAUX DE BASE

- CEM I 42,5 ou CEM II 42,5 selon la norme NF EN 197-1
- Agrégats selon NF EN 13139

RECETTE

- Remuez régulièrement RS 15 HD avant et pendant son utilisation afin d'éviter la ségrégation.
- Dosage recommandé: 1,3 litre par mélange/63 kg – soit 2,0 % du volume de ciment.
- Ajoutez au mélange humidifié.
- Rapport eau/ciment ≤ 0,47
- Durée du mélange d'au moins 2 minutes après l'ajout de tous les composants.

CONDITIONS CLIMATIQUES DE CHANTIER

- Protéger des courants d'air et de la lumière directe du soleil pendant la période de durcissement, pendant au moins 7 jours après la pose de la chape.
- Évacuation de l'excès d'humidité par une aération transversale sans courant d'air (4 fois par jour, 20 à 30 minutes).
- Nature de la construction et préparation du site conformément aux règles de l'art.

REMARQUES PARTICULIÈRES

MESURE DE L'HUMIDITÉ RÉSIDUELLE

- Avant la pose du revêtement de sol, l'humidité résiduelle de la chape doit être mesurée avec la méthode CM (bombe à carbure).
- Tous les revêtements de sol peuvent être posés lorsque le taux d'humidité résiduelle est inférieur à 2,0 % CM pour les systèmes non chauffés et inférieur à 1,8 % CM pour les systèmes chauffés.
- Selon les indications du fabricant Knopp, la valeur mesurée est lue sur l'échelle du manomètre 10 minutes après le début de la mesure et après avoir agité le flacon CM entre-temps, conformément aux instructions de travail pour la mesure CM.
- En cas d'utilisation des systèmes d'accélération CONTOPP®, le fabricant prescrit un facteur de correction sous forme de déduction de 1,0 % CM de la valeur de mesure lue. Il s'agit d'eau supplémentaire liée, qui est certes saisie lors de la mesure sur l'échantillon broyé, mais qui n'est pas nuisible dans la chape solide.

GARANTIE D'UTILISATION ET DE BON DOSAGE

- Une preuve ultérieure de l'utilisation des systèmes d'accélération CONTOPP® sont possible dans la chape durcie grâce à l'utilisation de sources de lumière UV appropriées dans des conditions de laboratoire.

REMARQUES DIVERSES

SÉCURITÉ

- Lors de l'utilisation de nos produits, il convient généralement de respecter les règles générales d'hygiène du travail.
- Les systèmes d'accélération CONTOPP® sont exempts de solvants et de chlorures et ne présente aucun risque pour la santé dans le cadre d'applications dans le bâtiment.
- Lorsqu'ils sont correctement stockés, nos produits ne présentent aucune décomposition. C'est pourquoi la stabilité et la réactivité ne sont pas influencées par un stockage jusqu'à 12 mois.
- Pour plus d'informations veuillez consulter nos fiches de données de sécurité.

NORMES ET RÈGLEMENTATIONS EN MATIÈRE D'ESSAIS

- NF EN 13139: Granulats pour mortier.
- NF EN 197-1: Ciment – partie 1: Composition, spécifications et critères de conformité.
- NF EN 13813: Matériaux pour chapes.
- DTU 26.2, 52.1, 53.1, 53.2, 51.1, 51.11, 51.2, 59.3, 65.7, 65.8

COMMENTAIRE

Les matières premières transformées et produits de notre fabrication sont soumis à des contrôles sévères à l'usine. Il est interdit d'utiliser des adjuvants / additifs d'autres fabricants ensemble avec nos propres produits. Veuillez considérer qu'il est impératif de contrôler l'appropriation de nos produits, et de la méthode à mettre en oeuvre, aux conditions envisagées sur le chantier. La qualité du sable et du ciment, le gâchage et la transformation aux termes des Règles reconnues de la technique de pose des chapes sont essentielles pour la qualité de la chape. Nous ne pouvons pas contrôler les conditions existantes sur le chantier et l'exécution des travaux et les indications de cette fiche technique ne sauraient donner lieu à de quelconques recours à la garantie du fabricant de ce fait. La publication de cette fiche technique annule et remplace tous les exemplaires précédents.

Version du 14.10.2026